Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260112-D2026003B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 JANVIER 2026

Date de Convocation : 06/01/2026

Mise en ligne le 13/01/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 21
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 12 janvier à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : M. LE VERGER, M. DESMOTS, M. DOUARD, M. LECELLIER

POUVOIR : M. LE VERGER donne pouvoir à M. AUBRÉE

SECRÉTAIRE : Mme RUPIN est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-003 – Finances locales – Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

Rapport :

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R2334-10, 11 et 12 du Code Général des collectivités Territoriales.

Cette répartition est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste de bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser ; étant entendu que les sommes allouées doivent être utilisées au financement de projets d'aménagements qui s'inscrivent dans une démarche de sécurité routière.

La commune de Retiers peut prétendre bénéficier de cette dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière, notamment pour :

- L'extension et le réaménagement du parking du Parc (+18 places de stationnement) rue Pavie en vue de sécuriser le stationnement et sécuriser la circulation des piétons en centre-ville

- L'aménagement de voirie rue Foch pour réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les traversées piétonnes ; aménager des zones de croisement (rue Foch et Lebraz / rue Foch et gare routière)

Ceci exposé,

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260112-D2026003B-DE

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance

Véronique RUPIN